

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXI

Québec, 31 juillet 1909

No 51

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 801. — Les Quarante-Heures de la semaine, 801. — Apostolat de la Prière, 802. — Causeries historiques, 802. — Chronique diocésaine, 803. — La fête de sainte Anne, 805. — Bilan géographique de l'année 1908, 811. — Bibliographie, 814.

Calendrier

— o —

1	b	DIM.	IX après Pent. S. Pierre-aux-Liens, <i>dbl. maj.</i> Sol. de sainte Anne , <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. du dim. seulement.
2	b	Lundi	Octave de Ste Anne.
3	tr	Mardi	Invention de S. Etienne, 1er martyr.
4	b	Mercr.	S. Dominique, confesseur, <i>dbl. maj.</i> (Anniversaire de l'Élection de PIE X.)
5	b	Jeudi	Notre-Dame des Neiges, <i>dbl. maj.</i>
6	b	Vend.	Transfiguration de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
7	b	Samd.	S. Cajétan, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

1^{er} août, Saint-Romuald. — 2, Saint-Tite. — 3, Saint-Roch-des-Aulnaies. — 4, Mont-Carmel. — 5, L'Enfant-Jésus. — 6, Inverness. — 7, Sainte-Pétronille.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour août 1909 : *Les missions chez les infidèles.*

Le ciel n'est jamais ouvert qu'à la grâce. Et pour distribuer la grâce au monde, Dieu a fait son Église universelle, il lui a confié les sacrements. Hors de l'Église, nous le savons, point de salut.

Mais depuis vingt siècles, la nonchalance des bons et l'activité des méchants ont entravé l'expansion *catholique* de l'Église. Cinq sixièmes du monde actuel ignorent encore JÉSUS-CHRIST. Par suite, des millions d'âmes se perdent encore : combien d'entre elles se fussent sauvées, si elles avaient eu la ressource des sacrements, si elles avaient vécu, toutes faibles qu'elles sont, dans le sein de l'Église !

Pour leur attirer des grâces, pour leur susciter des apôtres, nous pouvons prier. Sainte Thérèse a, dit-on, sauvé autant d'âmes que saint François-Xavier. Que ne pourront donc pas, unis et fervents, les innombrables associés de l'*Apostolat de la Prière* ?

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR AOUT

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les infidèles soient évangélisés et ouvrent leur cœur à la grâce.

Résolution apostolique : Je contribuerai par aumônes, efforts, prières, à la propagation de la foi.

Causeries historiques

— o —

Nos lecteurs seront désappointés de ne pas trouver en ce numéro la continuation des *Causeries historiques* de M. l'abbé Casgrain. Cette omission provient du fait que nous n'avons pu recevoir l'épreuve de cet article à temps pour la mise en pages de la présente livraison, — retard qui a lui-même pour

cause le séjour que fait actuellement à la campagne, dans l'intérêt de sa santé, notre distingué collaborateur.

— ✻ —

Chronique diocésaine

— 0 —

— Dimanche dernier, le 25 juillet, S. G. Mgr l'Auxiliaire a fait les ordinations suivantes dans la chapelle des Frères Mineurs de Québec :

TONSURE : FF. Louis Maltais, Prosper Durand.

ORDRES-MINEURS : F. Godefroi Daniel.

DIACONAT : FF. Grégoire Paquin, Théodore Paré, Bernard Fernique, Louis Frédéric.

PRÉTRISE : FF. Laurent Philippe, Henri Caron, Martin Dietrich, Félix Cramoisan, Fidèle Cloarec, Etienne Bihel, Denys Cano, Bruno Rousselat, Romain Sire, Robert Moore, Eusèbe Meunier.

Tous ces ordinands sont de l'Ordre des Frères Mineurs Franciscains.

— Dans l'après-midi du même jour, S. G. Mgr l'Auxiliaire a fait la bénédiction solennelle de l'église de la jeune paroisse de Saint-Gérard, du comté de Québec.

Cette église, construite en pierre, est un très bel édifice, qui fait honneur au zèle et à l'habileté de M. le curé Boutin, et au bon esprit de ses paroissiens.

— Lundi, S. G. Mgr l'Archevêque a célébré la messe pontificale dans la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré, à l'occasion de la fête de la Bonne sainte Anne.

— Cette semaine, a été l'hôte de l'Archevêché : S. Exc. Mgr J. Tiberghien, du diocèse de Cambrai, protonotaire apostolique, et chanoine de la Basilique de Saint-Jean de Latran, en résidence à Rome.

— Cette semaine, Monseigneur l'Archevêque prend quelques jours de repos à la campagne.

— Le 22 juillet a eu lieu, chez les Sœurs de la Charité, une cérémonie religieuse présidée par S. G. Mgr l'Auxiliaire de Québec.

Ont prononcé leurs premiers vœux :

Sœur Marie Pineau, dite Sœur Rosarius, de Rimouski ;
Herminie Caron, dite Sœur Gabriel, de Saint-Denis ; Azélie
Lajeunesse, dite Sœur Sainte-Cécilia, de Fall River, E.-U. ;

Marie-Anne Langis, dite Sœur Sainte-Agnès d'Assise, de Rimouski; Bernadette Langis, dite Sœur Saint-André-Corsini, de Rimouski; M.-Ernestine Parent, dite Sœur Sainte-Marie-Eustelle, de Rimouski; M.-Anna Veilleux, dite Sœur Saint-Hégésippe, de Saint-Victor de Tring; Alma Gingras, dite Sœur Sainte-Ambroise, de Saint-Nicolas; Léda Ouellet, dite Sœur Sainte-Claire-de-la-Croix, Cacouna; Bernadette Bédard, dite Sœur Saint-Clément-Marie, de Québec; Blanche Côté, dite Sœur Saint-Rolland, de Fall River, E.-U.; Aimée LaFrance dite Sœur Sainte-Blandine, de Saint-Raymond; Bernadette Labrecque, dite Sœur Edgar, de Saint-Charles; Claudia Gonthier, dite Sœur Saint-Louis d'Anjou, de Saint-Charles; Marie Carrières, dite Sœur Saint-Déodat, de Saint-Charles; Eugénie Ouellet, dite Sœur Saint-Placide, de Sainte-Anne de Lapocatière; M.-Anne Pelletier, dite Sœur Saint-Azelle, de Lyster; Zéphirine Verret, dite Sœur Saint-Joseph-de-Nazareth, de Saint-Sauveur de Québec; Augustine Côté, dite Sœur Sabine, de l'Île-Verte; Bernadette Turmel, dite Sœur Saint-Fernand, de l'Enfant-Jésus (Beauce); Léa Bouchard, dite Sœur Saint-Aurée, de Sainte-Anne des Monts, *choristes*; M.-Jeanne Saint-Armand, dite Sœur Saint-Lauréat, d'Arthabaska; Adèle Gagné, dite Sœur Saint-Deusdedit, de Fall River, E.-U.; Gracia Bégin, dite Sœur Saint-Sérénus, de Saint-Henri; Azilda Fortin, dite Sœur Sainte-Céline, de Saint-Damase; Marie Picard, dite Sœur Saint-Apollonius, de Saint-Charles; Amanda Verret, dite Sœur Sainte-Cornélie, de Saint-Sauveur de Québec, *auxiliaires*.

Ont revêtu le saint habit :

Mlles Alice Boucher, dite Sœur Sainte-Hélène, de Saint-Anne-des-Monts; Catherine Steele, dite Sœur Saint-Dunstan, de Charlottetown; Apolline Roberge, dite Sœur Saint-Pierre-Fourier, de Fall River, E.-U.; Alice Boivin, dite Sœur Sainte-Madeleine-de-la-Croix, de l'Ancienne-Lorette; Caroline Boudreau, dite Sœur Sainte-Jeanne, de la Malbaie; Emilié Pelletier, dite Sœur Sainte-Antonia, de Limoilou; M.-Anne Bernier, dite Sœur Sainte-Margaréta, du Cap Saint-Ignace; Eugénie Bélanger, dite Sœur Sainte-Adéline, de Saint-Antoin; Laura Labbé, dite Sœur Saint-Amour, de Saint-Joseph (Beauce); Alice Pelletier, dite Sœur Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Raymond; Augustine Ouellet, dite Sœur Saint-Catherine-Ricci, de Sainte-Anne de Lapocatière; Amélie Ouellet dite Sœur Eméline; Iréna Laroche dite Sœur Sainte-Aurélia, de Saint-Ferdinand d'Halifax; Clara Beaupré, dite Sœur Saint-Hilda, de Saint-Alexandre; *choristes*;— Régina Pellerin, dite Sœur Saint-Elie, de Saint-Alexandre; Balzamire Pageau, dite Sœur Sainte-Agathonia, de l'Orphelinat d'Youville; Rosée Morin, dite Sœur Saint-Hormidas, de l'Orphelinat d'Youville; Rose-Anna Chalifour, dite Sœur Saint-Nicée, de Saint-Alban;

Alice Vachon, dite Sœur Sainte-Rite, de Thetford; Palmire Allard, dite Sœur Saint-Hermas, de Weedon : *auxiliaires*.

Étaient présents au chœur MM. les abbés S. Bélanger, aumônier de l'Hospice, A. Nunesvais, supérieur du Patronage Saint-Vincent-de-Paul, O. Cantin, curé de Saint-Nicolas, A. Michaud, curé de Saint-Alexandre, D. Caron, curé de Saint-Etienne, P.-J.-E. Pagé, curé de Saint-Charles, L. Caron, aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, A. Langlois, du Séminaire, N. Lafrance, de Portneuf, J. Jobin, de l'Enfant-Jésus (Beauce), J.-B. Chalifour, de Lévis, S. Pelletier, de Sainte-Anne des Monts, Samuel Langis et Proulx, de l'*Action Sociale*.

— Mardi, le 27 juillet, a eu lieu, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, une cérémonie de vêtue et de profession, présidée par le R. P. Firmin.

Ont pris le saint habit :

Mlle Léontine Desrosiers, de Saint-Ulric (Matane), en religion M. Marie-François-Félix.

Ont prononcé leurs premiers vœux :

M. Marie-Berthe-de-Jésus, M. Marie-Eliane-de-Jésus, et M. Marie-de-Sainte-Martine.

M. Marie-Edwidge-de-la-Croix a prononcé ses vœux perpétuels

Le sermon de circonstance a été fait par le Rév. Père Firmin.

La fête de sainte Anne

PAR LE R. P. P.-V. CHARLAND, O. P.

(*Suite.*)

Voici maintenant, après les documents pontificaux, un document épiscopal qui prouvera ce que nous affirmions tout à l'heure à propos des privilèges accordés autrefois par l'Église aux évêques en matière de liturgie.

« Nous, Guillaume, par la patience de Dieu, humble ministre de l'Église d'Arras, à tous les abbés, prieurs, doyens de notre chrétienté, prêtres et chapelains ainsi constitués dans notre cité et diocèse d'Arras à qui les présentes pourront parvenir : salut éternel dans le Seigneur. . .

« Comme il appert que des hommes prudents, tels que le prévôt, maître G. de Faronvilla et les membres du Chapitre de l'église Saint-Aimé en notre diocèse, ayant en vue la gloire de Dieu, et se souvenant des mérites des saints dont les reliques, et surtout celles de sainte Anne, mère de la Mère de Dieu, sont

conservées, selon la croyance de tous, dans la susdite église, se proposent de construire un reliquaire mobile d'un travail somptueux en or, argent et pierres précieuses, pour y enfermer, avec la vénération convenable, les reliques de la susdite sainte Anne, reposant dans la susdite église : Nous, à la requête des mêmes maître et Chapitre susdits, pour encourager cette entreprise et par nos indulgences presser les fidèles à vénérer dignement de si précieuses reliques, confiant en la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et en l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours Vierge, des apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints, accordons miséricordieusement à tous les fidèles vraiment contrits et confessés qui visiteront pieusement l'église où reposent les susdites reliques, la veille du jour de la même bienheureuse Anne, ou pendant les sept jours qui la suivent, ou qui prêteront les mains à la susdite entreprise, quarante jours d'indulgence sur les pénitences à eux imposées, et ce, en quelque année que ce soit. De plus, pour augmenter la vénération envers la susdite sainte Anne et envers les reliques, nous statuons et ordonnons à perpétuité que sa fête soit célébrée à Douai comme celles du dimanche, enjoignant fortement à tous et chacun des prêtres de la ville de Douai, sous peine d'excommunication, s'il est nécessaire, de faire célébrer publiquement dans la susdite ville, la susdite fête de la façon susdite. En foi de quoi, nous avons fait faire les présentes lettres et les avons fait munir de notre sceau. Donné à Arras, l'an mil deux cent quatre-ving-onze, le jour de la lune qui suit le dimanche où se chante le *Jubilate* (1). »

(1) Deuxième dimanche après l'octave de Pâques. Voici le texte du diplôme :

Occasionem reliquiarum pedis S. Annæ quæ habentur Duaci in collegiata insigni ecclesia S. Amati, constitutum est a Guillelmo Atrebatensi episcopo anno 1291, ut in eadem civitate festum S. Annæ in populo celebraretur, ut patet ex diplomate quod subjungimus : « Guillelmus, Dei patientia Atrebatensis Ecclesiæ minister humilis, universis abbatibus, prioribus, capitulis, decanis christianitatis, presbyteris et capellanis in civitate et diocesi Atrebatensi constitutis, ad quos persentes litteræ pervenerint, salutem in Domino sempiternam. Quoniam... etc. Cum itaque discreti viri magister G. de Faronvilla præpositus et capitulum ecclesiæ S. Amati Duacensi nostræ diocesis Deum habentes præ oculis ac sanctorum pie merita rocolentes, quorum reliquiæ in prædicta ecclesia contineri indubitanter ab omnibus afferuntur, et præcipue reliquiæ beatæ Annæ,

Donc, en l'année 1291, c'est-à-dire un siècle avant la date fixée par M. Bannister pour l'introduction du culte de sainte Anne en Occident (selon son expression et le titre même de son étude), la fête de la Sainte existait déjà à Douai, et elle devait y être célébrée avec honneur et piété puisque l'évêque ne craignait pas d'en faire une fête de précepte, avec obligation d'entendre la messe, tout comme le dimanche.

Maintenant, qui était ce *Petrus de Columpna*, ou Pierre de Colonna, dont il est question dans le *Cartulaire* de Notre-Dame de Paris, vers le milieu du treizième siècle ? Nous avons lieu de croire qu'il était évêque de cette église ou du moins prévôt du chapitre, et il aurait, lui aussi, profité de ses privilèges en matière liturgique : ce qui revient ici au même. En tout cas, ce vénérable document nous fait lire ce qui suit :

« Le cinq des calendes de mars, est décédé maître Pierre de Colonna, de la maison de Sainte-Marie (Notre-Dame). Il a doublé la solennité de la FÊTE DE SAINTE ANNE, et il a voulu que, en la Nativité du Seigneur, trente-sept cierges fussent allu-

Genitricis Dei Mariæ matris, vas quoddam mobile sicut a bonis audivimus, auro, argento et lapidibus pretiosis opere plurimum sumptuoso construere intendant, ut in eo sanctissimæ Annæ prædictæ reliquiæ venerandæ, quæ in prædicta, ut dictum est, ipsorum ecclesia requiescunt, cum veneratione debita, reconducantur : ad supplicationem ipsorum magistri G. et capituli prædictorum, in subventionem operis prælibati, Christi fideles ad condignam tam pretiosarum reliquiarum venerationem nostris indulgentiis animare volentes : de omnipotentis Dei misericordia, beatæ et gloriosæ semperque Virginis Mariæ, apostolorum Petri et Pauli, et omnium sanctorum meritis et intercessionem confisi, omnibus vere poenitentibus et confessis, qui ecclesiam ipsam, in qua dictæ reliquiæ requiescunt, in vigilia festivitatis, et festo ejusdem beatæ Annæ, et per septem dies sequentes pie et devote quolibet anno visitaverint, et qui eidem operi manum porrexerint adjutricem, quadraginta dies de injunctis sibi poenitentis misericorditer relaxamus. Admajorem insuper sæpe dictæ sanctissimæ Annæ, ipsiusque reliquiarum venerationem, diem festivitatis ejusdem apud Duacum solemnem et celebrem, sicut diem Dominicum statuimus, ac etiam in perpetuum ordinamus, et omnibus et singulis dictæ villæ Duacensis presbyteris firmiter injungentes ut festivitatem prædictam, ut prædictum est, sub poena excommunicationis, si necesse fuerit, publice in dicta villa faciant ab omnibus observari. In cujus rei testimonium præsentem litteras fieri fecimus, et nostri sigilli appensione muniri. Datum Atrebatum anno D. M. ducentesimo nonagesimo primo, die lunæ post Dominicam quæ cantatur *Jubilate*. Colvenerio (auctore Georgio), *Kalendarium SS. Mariæ*... (2 in-18°, Duaci, 1538), t. II, p. 60-1.

més devant l'autel de cette Sainte pendant les matines et les deux premières messes (1). »

Un liturgiste éminent, que la critique moderne, ou plutôt moderniste, n'a pas épargné, pas plus que tant d'autres, mais qui garde sa place d'honneur parmi les grands érudits de notre siècle, dom Guéranger nous assure que l'Eglise d'Apt était également, au treizième siècle, « en possession de cette même solennité (2). »

Laissons ici parler M. l'abbé Terris, l'auteur si consciencieux de la monographie sur sainte Anne d'Apt :

« Dans les livres de chœur, remarquables à plus d'un titre, que l'église d'Apt possède encore dans ses archives et dont plusieurs datent, au moins, de la seconde moitié du treizième siècle, nous trouvons un office propre de sainte Anne au 26 juillet. L'importance de ce témoignage n'a point échappé à Rémerville : il mentionne un livre de chant écrit entre 1252 et 1323, dans le calendrier duquel le nom de sainte Anne est écrit en gros caractères, comme toutes les autres fêtes considérables de l'année. Dans les livres de chœur d'une époque antérieure et que nous avons soigneusement examinés, le nom de sainte Anne est ajouté au calendrier d'une écriture postérieure à celle de la fin du douzième siècle, mais antérieure à celle du commencement du quatorzième, ce qui assigne l'introduction de cette solennité au courant du treizième siècle, sans qu'il soit facile d'en mieux déterminer l'époque exacte. . . »

« Un autre document, sur lequel on n'a guère jusqu'ici attiré l'attention, sans nous donner le dernier mot de la question qui nous occupe actuellement, va nous tracer une limite en deçà de laquelle nous ne pouvons songer à assigner l'institution de la fête de sainte Anne à Apt : c'est l'ancien obituaire du chapitre, composé de soixante-quatre feuillets

(1) XV Kal. Marcii (15 février, en note : circa 1255), de domo sancte Marie, obiit magister Petrus de Columpna, qui instituit duplum in festo beate Anne, et quod triginta septem cerei ardeant in matutinis, in nativitate Domini et in duabus primis missis, circa altare. *Cartulaire de l'église de N.-D. de Paris*, publié par M. Guérard, de l'Institut, (4 in-4^o, Paris, 1850), t. IV, p. 19; tome VII de la *Collection des Cartulaires de France*.

(2) Dom Guéranger, *L'Année liturg.*, (6^e éd., t. IV, p. 240.

de vélin en fort bon état, et indiquant le jour où le chapitre célébrait l'office divin à l'intention de quelque bienfaiteur.

« Au 26 juillet, ce livre porte, de la même main qui a écrit la partie la plus ancienne et la plus considérable de ce cahier : *VII kalendas augusti celebratur festum S. Anne pro D. Petro Johannis*. (1)

« Si nous pouvons découvrir l'époque où ce livre fut écrit, nous serons en droit de conclure qu'à cette même époque l'Eglise d'Apt était en pleine possession de célébrer la fête de sa patronne. Or ce livre a été écrit sous l'épiscopat de Raymond II de Bot, qui occupa le siège d'Apt de 1275 à 1303 : c'est ce que prouve d'une manière péremptoire l'*obitus* suivant (en écriture originale) :

« *IX Kal. julii : In anniversario Domine Thibaude matris Domini Episcopi*.

« Le 23 juin, anniversaire de dame Thibaude, mère du seigneur Evêque. » L'évêque n'étant pas nommé, il s'agit évidemment de l'évêque régnant, et l'histoire nous apprend précisément que cette dame Thibaude d'Isoard était la mère de Raymond de Bot.

« On lit encore au 29 juin : *III Kal. Julii celebratur festum apostolorum Petri et Pauli pro bone memorie domino R. Boti Apten*. » Le 29 juin, on célèbre la fête des apôtres Pierre et Paul pour le seigneur R. Bot, évêque d'Apt, d'heureuse mémoire. » Ces lignes sont d'une écriture plus récente que le reste de l'ouvrage, en particulier que la rubrique de la fête de sainte Anne et de la mort de Thibaude d'Isoard. Raymond de Bot, dont il est ici question, étant mort en 1303, la composition de ce livre, et par conséquent l'introduction de la fête de sainte Anne dont il est fait mention plus haut, est antérieure à cette date.

« Il résulte de ceci, conclut M. l'abbé Terris, que, dans le courant du treizième siècle, Apt célébrait déjà la fête de sainte Anne avec les honneurs du culte liturgique, tandis que les Bollandistes nous ont appris que la première trace qu'ils ont pu trouver d'une fête particulière en l'honneur de sainte

(1) Le sept des calendes d'août, on célèbre la fête de sainte Anne à l'intention de maître Pierre de Jean ou Johannis.

Anne en Occident, c'est l'institution de cette solennité en Angleterre en 1378, à la demande des prélats de cette nation (1). »

Au surplus, un missel de Brescia, antérieur à l'époque d'Urbain IV (1261-64), contient une messe en l'honneur de sainte Anne, dont voici en particulier le *Graduel* : « Joachim et son épouse, tous deux justes devant Dieu, offrent au soleil de justice un asile virginal, en lui donnant Marie leur fille, palais d'ivoire (2). » De même, les martyrologes d'Anvers et d'Utrecht, aussi anciens que ce missel, font mémoire de la même fête, comme on peut le voir dans les éditions originales qu'en a données l'abbé Migne (3).

Est-il possible de remonter plus haut que le treizième siècle, et au moins jusqu'au douzième ? C'est impossible si, pour prouver l'existence de cette fête, il faut apporter des documents aussi indiscutables que des bulles de souverains Pontifes ou des mandements d'évêques. Mais un écrit extrêmement vénérable encore, puisqu'il est de saint Bernard, nous offre ici quelque ressource. Il s'agit de la fameuse lettre que le saint Abbé adressait en 1146 aux chanoines de Lyon, au sujet de la fête de l'Immaculée Conception. Nous n'avons rien à voir à la thèse même qui occupe l'illustre docteur, mais un passage de cette lettre intéresse très vivement notre étude, et nous nous permettrons d'abord de le citer tel qu'il est, espérant que nul ne se scandalisera pour si peu :

« Il convenait que la Reine des Anges... fût exempte de toute souillure et passât sa vie sans péché. Aussi disons-nous que sa vie fut sainte, parce que, dès le sein de sa mère, elle avait été comblée de grâce et de sainteté. Mais ce n'est point assez comme cela, il faut maintenant renchérir sur ces privilèges, et l'on prétend qu'il y a lieu de rendre à la conception de Marie les mêmes honneurs qu'à sa naissance, attendu que l'une ne va pas sans l'autre... Avec un pareil raisonnement, pourquoi s'arrêter à Marie et ne pas instituer un jour de fête

(1) Terris, *S. Anne d'Apt*, pages 39-42.

(2) *Joachim et uxor eius, justî ambo ante Deum, præbent soli iustitiæ hospitium virginæ, Mariam suam filiam, palatium eburneum.* Cf. Rocchi, *S. Gioacchino*, p. 268.

(3) *Patrol. lat.*, t. CXXIV, col. 568-570.

en l'honneur de son père et de sa mère, puis de ses aïeux, et ainsi de suite pour tous ses ascendants à l'infini ? Nous aurions ainsi des fêtes sans nombre. Mais cela ne convient pas dans l'exil, et ne sied que dans la patrie : c'est là seulement qu'il est permis d'être en fêtes perpétuelles. On parle d'un écrit et d'une révélation d'en haut, comme s'il était bien difficile d'en produire d'aussi authentiques pour prouver que la sainte Vierge réclame pour les auteurs de ses jours des honneurs pareils à ceux qui lui sont rendus à elle-même. N'est-il pas écrit en effet : « Honorez votre père et votre mère (Exod., xx, 12) ? » Pour moi, je ne fais aucun cas de ces écrits qui ne s'appuient ni sur la raison, ni sur une autorité incontestable. (1)»

(A suivre.)

Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

— o —

AMÉRIQUE

ETATS-UNIS. — Le président Roosevelt, au terme de son mandat de quatre ans, a été remplacé par son candidat, M. Taft, élu à une grande majorité contre M. Bryan, candidat des démocrates et des Sudistes. M. Taft s'est fait connaître comme délégué de Roosevelt dans ses négociations avec les républicains espagnols et aussi comme gouverneur des îles Philippines, où ils se montra toujours favorable aux catholiques.

NEW-YORK. — Pour fêter le centenaire de l'érection du diocèse de New-York, les catholiques du plus grand diocèse des Etats-Unis avaient invité S. Em. le cardinal Logue, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, à célébrer leur messe d'anniversaire. L'imposante cérémonie eut lieu au milieu d'un immense concours de fidèles, dans la cathédrale Saint-Patrice, l'une des plus vastes églises du monde.

Ce fut le pape Pie VII qui détacha New-York du siège de Baltimore et l'érigea en diocèse. Celui-ci comptait alors 150,000 catholiques répartis dans les limites du « diocèse », qui est aujourd'hui la « province » ecclésiastique de New-York.

(1) S. Bernard, *Œuvres*, trad. Charpentier, t. I, pp. 307, 309, lettre CLXXXIV.

Cette ville seule a une population de 1,200,000 catholiques, dont la majorité est formée d'Irlandais, comme du reste dans tous les autres diocèses. (1)

Pour 1908, le nombre des catholiques s'élève à 13,888,000 dans les quarante-six Etats de l'Union. En y ajoutant les 7,000,000 des Philippines, le 1,000,000 de Porto-Rico et les 35,000 des îles Hawaii, on obtiendrait un total de 22,000,000 de catholiques.

C'est dans l'Etat de New-York qu'ils sont le plus nombreux : 2,650,000. L'Illinois vient ensuite avec 1,468,000, puis la Pennsylvanie, l'Etat le plus industriel, avec 1,405,000.

Les 71 millions de protestants se répartissent en plus de trente sectes différentes, souvent hostiles, tandis que les 14 millions de catholiques forment un « bloc » solide qui ne peut que grandir.

Qui a fondé New-York ? L'historien français Valet d'Aoust prouve que cette ville fut commencée en 1622 par un négociant drapier d'Avesnes (alors Hainaut belge), Jesse de Forest, qui, ayant reconnu l'île Manhattan vers 1621, s'y établit en 1623 avec toute sa famille et cinq cents *colons belges*. La localité reçut le nom de Nouveau-Avesnes, que les Hollandais, venus huit mois plus tard, changèrent en New-Amsterdam, puis les Anglais en New-York (1674). En 1623 également, les ancêtres du président Roosevelt y arrivèrent de la Gueldre avec 30 familles hollandaises.

Aujourd'hui la « cité impériale » compte dans son agglomération municipale plus de 4,000,000, d'habitants. C'est la 2^e ville du monde sous ce rapport ; mais elle est cosmopolite, car elle compte à côté de 800,000 Américains vrais, environ 700,000 Allemands, 680,000 juifs, 650,000 Irlandais, 200,000 Austro-Hongrois, des milliers d'autres de toutes nationalités.

IMMIGRATION. — Les États-Unis sont la terre classique des immigrants, Ils en recevaient 100,000 en 1841, 450,000 en 1855, 800,000 en 1882, pour retomber à 120,000 en moyenne de 1894 à 1900. Le chiffre remonta à 1,000,000 en 1905, et 1,300,000 en 1907. En 1908, la crise économique provoque une rechute à 680,000 immigrants seulement.

(1) Excepté dans plusieurs diocèses de l'Est, où les Canadiens-Français forment la majorité des catholiques. S. R.

Naguère, c'étaient surtout des Anglais, des Irlandais, des Allemands. Depuis 1905, ce sont des Italiens, des Austro-Hongrois, des Croates, Galiciens, Roumains, généralement pauvres, qui avaient trop présumé des ressources américaines et que la crise financière a forcés à revenir au pays natal.

Il s'ensuit également un déficit pour le transport des *passagers* à travers l'Atlantique. D'une part, le chiffre des passagers de 3^e classe allant d'Europe en Amérique est tombé de 1,150,000 à 300,000 ; tandis que le chiffre des passagers de 3^e classe revenant en Europe est monté de 295,000 à 550,000.

L'immigration des *Asiatiques* japonais ou chinois a aussi diminué. De plus, les enfants des Jaunes nés en Amérique ont perdu le droit de naturalisation et ne peuvent plus fréquenter les écoles publiques au même titre que les enfants des Blancs.

Quant aux juifs, venus pauvres de Russie, d'Allemagne, de Roumanie, mais laborieux et fidèles à leur race, ils arrivent peu à peu à accaparer le haut commerce, à s'introduire en maîtres dans les banques, à s'emparer des grands magasins. Bref, ils sont à l'aise sur la terre d'Amérique.

PEAUX-ROUGES. — Le recensement de 1905 porte à 270,000 les Indiens, qui cesseraient de diminuer en nombre. On les partage en trois catégories : les *sauvages*, les plus nombreux, qui continuent à parcourir les « réserves » ; les *civilisés*, qui se mêlent aux Blancs, vont aux écoles publiques et sont aptes à toute profession, littéraire même ; les *démi-civilisés*, parmi lesquels il y a des millionnaires, tels que Quanah Parker, grand chef des Comanches, qui invita Roosevelt à une partie de chasse, et Michel Pablo, qui vendit 600 bisons, à 1750 fr. pièce, au gouvernement d'Ottawa pour repeupler les solitudes canadiennes.

Il y a dans les Etats-Unis sept hommes, « *rois du rail* », qui détiennent entre leurs mains les trois quarts des chemins de fer du pays, — 272,000 km. sur 360,000 — et manipulent 85 p. c. de la totalité des recettes. Ce sont, dans leur ordre d'importance : Pierpont Morgan, Harriman, Vanderbilt, Hill, Gould, les frères Moore et Rick. Chacun de ces « pauvres diables » encaisse en moyenne 45 millions par an.

En effet, alors qu'il y a 15 ans la classe opulente ne possédait que 50 pour cent de la richesse nationale, les millionnai-

res et les milliardaires d'aujourd'hui détiennent 99 pour cent de la fortune entière de la nation !

La fortune de Rockefeller, le « Roi du pétrole », est la plus forte du monde ; elle se chiffre actuellement à deux milliards ; ce qui lui rapporte 5 frs par seconde, 300 frs par minute et 200 millions par an. Bonne continuation ! Mais il paraît que les sources pétrolifères s'épuisent, comme tout en ce monde. On doit approfondir les puits à grands frais. En Pennsylvanie, la production est depuis 1903 réduite d'un quart ; en Ohio, elle est tombée de 36 à 28 millions de barils ; en Louisiane et au Texas, de 40 à 20 millions.

Les *dots américaines*. A quoi sert l'or, si abondant en Amérique ? A bien des choses utiles sans doute, mais particulièrement à *redorer* les blasons ternis de la vieille noblesse d'Europe, déchu par sa faute ou non de ses revenus d'autrefois. A propos du mariage récent de miss Vanderbilt avec le comte Szechenyi, hongrois, qui échangeait son titre de noblesse contre une dot de 50 millions (rien que ça !), on a dressé une liste de 25 riches héritières d'outre-mer, dont dix sont devenues comtesses, deux marquises, six duchesses et sept princesses en Europe, pour la bagatelle totale de 200 millions de francs.

(A suivre.)

Bibliographie

— LA POULE QU'ON DOIT ÉLEVER DANS LA RÉGION NORD EST DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Ce petit manuel, qui vient de paraître, fera connaître la Poule qu'on doit choisir, les règles à suivre pour son élevage et le plus fort profit qu'elle peut donner.

Recommandable par le fond et la forme, cette brochure de 24 pages in-16 porte l'approbation de M. P.-C. Lacasse, vice-président de l'Association des Éleveurs de Poules de Québec, qui en a fait la préface.

En vente chez l'auteur, M. J.-B. Plante, aviculteur, Stadacona, Québec, au prix de 25 sous l'exemplaire, franco.

— *Annuaire de l'École normale Laval pour l'année académique 1909-1910*. Québec, 1909.

Ce bel Annuaire, de 150 pages, contient les matières accoutumées de ces sortes de publications. Mais en outre, et cela lui donne le plus grand prix, il renferme la liste complète des anciens élèves de l'École depuis 1857, avec indication de leur position actuelle ou de leur décès. Une autre liste, bien

intéressante aussi, c'est celle des Ursulines, des Sœurs de la Charité et des religieuses de Jésus-Marie, qui ont été élèves de l'École normale.

Nous lisons avec plaisir, à la fin de l'Annuaire, que le nombre des élèves-instituteurs ne répond plus à la demande, ce qui indique que le public reconnaît enfin l'intérêt qu'il y a à confier à des instituteurs les enfants un peu âgés.

— *Annuaire du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Année académique 1908-09*, Québec, 1909.

Nous remarquons, dans cet Annuaire, la longueur de la liste des dons faits à la bibliothèque et au musée de numismatique du Collège : avec un pareil nombre de zélés, bienfaiteurs, bibliothèque et musée verront de beaux jours. Très intéressante, la chronique de l'année.

— *Des Acadiens déportés à Boston, en 1755. (Un épisode du Grand Dérangement.)* Par Pascal Poirier. Ottawa, 1909.

Ce mémoire historique a été présenté à la Société royale en mai 1908, par l'auteur, M. le sénateur P. Poirier.

Il n'y a probablement rien de plus émouvant, dans l'histoire, que ce « Grand Dérangement. » Ce n'est pourtant que l'un des tableaux de ce drame tragique que nous présente ici M. Poirier. Descendant lui-même de la race si odieusement persécutée, il raconte cet épisode avec son cœur autant qu'avec sa plume, qui est de belle qualité.

Nous souhaitons que M. Poirier traite aussi l'histoire des autres groupes acadiens qui furent disséminés dans les ports de l'Est américain.

— (*Galerie historique.*) PIERRE BEDARD ET SES FILS, par N.-E. Dionne, M. S. R. C., etc. Québec, 1909.

Ce beau volume est le premier d'une série de huit, qui constitueront une « Galerie historique », et qui seront tous publiés d'ici à deux ans !

M. Dionne accomplit là un tour de force qui ne s'est pas encore vu chez nous, et dont les imitateurs resteront peu nombreux. En tout cas, un pareil esprit de travail mérite d'être signalé d'une façon particulière.

La Galerie historique dont il est ici question, comprendra des monographies dont les sujets tiennent aux diverses époques de notre histoire.

Ce premier volume donne l'histoire de l'illustre fondateur du *Canadien* et de ses quatre fils. Cette biographie nous reporte à un siècle en arrière ; elle est le tableau d'un épisode important des luttes constitutionnelles soutenues par nos pères.

(Le prix des huit volumes est de \$4.00 seulement. S'adresser à l'auteur, bibliothécaire de la Législature, Palais législatif, Québec.)

— A.-B. Routhier, *LE CENTURION, roman des temps messianiques*. Québec, 1909.

Nous avons déjà, en son temps, mentionné la publication de ce livre. Depuis, nous l'avons lu, et il nous est agréable de dire qu'il a pleinement répondu à notre attente. Nous sommes de ceux qui pensent que cet ouvrage est probablement le meilleur qu'ait publié M. le juge Routhier.

A notre sens, et sans vouloir faire de la critique littéraire — ce qui serait sortir de notre rôle, — ce livre est une œuvre puissante, et d'une haute portée. Nous avons été étonné de voir à quel point l'Auteur a pu se rendre familiers les hommes et les choses du monde profane comme du monde religieux, à l'époque du passage de Notre-Seigneur sur la terre. Il possède aussi les saints Évangiles d'une façon merveilleuse.

Le lecteur remarquera particulièrement la discussion que fait M. Routhier, au point de vue juridique, du procès de N.-S. Jésus-Christ. Il n'est pas étonnant qu'un sujet comme celui-là ait retenu l'attention du magistrat expérimenté qu'il est. Il vient justement de paraître, à New-York, un livre consacré tout entier à ce même sujet.

M. Prince, dans un remarquable compte rendu du *Centurion*, a fait la remarque que le style de l'ouvrage accuse trop l'âge moderne, et manque trop, par conséquent, de l'allure biblique et antique. La lecture du livre nous avait précisément inspiré la même impression. Mais nous nous demandons, malgré l'autorité de M. Prince, si cette impression mérite qu'on s'y arrête si l'Auteur, qui s'est proposé d'amener les gens du monde à goûter la lecture de l'Évangile, ne devait pas les prendre par l'appât du style de notre époque; si, enfin, il est réalisable d'écrire au 20^e siècle du même ton qu'on aurait fait au 1^{er}. Ce sont toutes questions que nous ne faisons qu'énoncer, et que nous laissons le soin de décider à des gens du métier.

Nous avons appris que des éditions du *Centurion* sont en préparation en Angleterre et en Italie, dans les langues anglaise et italienne. Nous nous en réjouissons, pour le bien que fera ce livre à l'étranger aussi, et pour l'honneur qui en revient à notre littérature nationale.

MANUEL DES SCIENCES USUELLES

par les aînés HUARD ET SIMARD

Une édition *joli cartonnage papier* de cet ouvrage sera prête à la fin des vacances.

L'exemplaire : \$ 0.75

(avec prix spécial, pour achat à la dz.)

Cette édition ne sera en vente, *au détail et en gros*, que chez M. l'abbé V.-A. Huard, à l'Archevêché de Québec.